

Image not found or type unknown



## Debauchage de personnel par un administrateur

Par **fedes**, le **24/03/2010** à **21:07**

Bonjour, un administrateur d'une association peut-il débaucher un salarié de l'association qu'il administre pour l'embaucher dans une autre association qu'il administre sans risquer d'être attaqué par la première du fait du préjudice subi par le débauchage de ce salarié ?